

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE APA



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est aussi appelée **APA**.



L'APA, c'est quoi ?

L'**APA** c'est une somme d'argent

qui est donnée à la personne âgée.

L'**APA** permet de payer une aide afin de réaliser les actes de la vie quotidienne.

Par exemple le ménage, les courses.



Pour qui ?

C'est pour les personnes âgées de plus de 60 ans qui ont des difficultés dans la vie à cause de leur âge.

Pour demander l'**APA** il faut habiter en France toute l'année.



A quoi sert l'APA ?

L'**APA** aide les personnes âgées à payer une partie de leurs dépenses quotidiennes.

Par exemple, l'**APA** aide les personnes âgées qui vivent chez elles à payer :

- les aides à domicile ;
- une téléassistance.

Une téléassistance c'est un collier ou un bracelet avec un bouton rouge.

Cet appareil permet de prévenir un professionnel lors d'une chute ou d'une blessure.



Le professionnel vous apporte le soutien dont vous avez besoin.

Comment l'APA est mise en place ?

Un professionnel de la **Maison Départementale de l'Autonomie, MDA** vient regarder vos difficultés chez vous.

La **MDA** regroupe :

- la **Maison Départementale des Personnes Handicapées, MDPH** ;
- les services du Département qui s'occupent des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



Pendant la visite, le professionnel discute avec vous pour voir :

- vos besoins ;
- quelles aides vous apporter.



Après sa visite le professionnel vous dit quel est votre **Groupe Iso Ressource, GIR**.

Le **GIR** mesure les difficultés des personnes âgées dans la vie de tous les jours.



Après sa visite le professionnel envoie un plan d'aide qui répond à vos besoins.

Un plan d'aide c'est un accompagnement pour vous aider dans la vie de tous les jours.



Si vous êtes en :

- **GIR 1** ;
- **GIR 2** ;

vous êtes en très grande difficulté.

Par exemple vous êtes obligé de rester allongé tout le temps dans votre lit.



Si vous êtes en

- **GIR 3** ;
- **GIR 4** ;

vous êtes en difficulté pour les gestes de la vie de tous les jours.

Par exemple, vous avez besoin d'aide pour faire votre ménage ou vos courses.



Si vous êtes en :

- **GIR 5** ;
- **GIR 6** ;

vous n'avez pas droit à l'**APA**.

Si vous avez besoin d'aide à domicile vous pouvez demander une aide à votre caisse de retraite.

Si vos revenus sont très faibles vous pouvez demander l'aide ménagère auprès de la **MDA**.



Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite principale ou de la **MDA**.



Comment est calculée l'APA à domicile ?

Le montant de l'APA dépend :

- de vos revenus ;
- de votre **GIR**.



Selon vos revenus une participation de votre part est calculée.



L'APA n'est pas cumulable avec certaines autres aides :

- Prestation de **Compensation du Handicap, PCH** ;
- aides des caisses de retraite ou aide ménagère ;
- aide à la tierce personne versée par une caisse de sécurité sociale.



La tierce personne c'est le nom de l'aide financière donnée par la sécurité sociale.

Une aide financière c'est de l'argent donné à une personne.

Quand vous avez l'APA vous pouvez aussi avoir droit à la Carte Mobilité Inclusion, CMI sous certaines conditions.

La **CMI** permet de faciliter vos déplacements.

Les personnes en :

- **GIR 1** ;
- **GIR 2** ;

qui ont l'APA et qui demandent la **CMI** ont un accord automatique.



Les personnes en :

- **GIR 3** ;
- **GIR 4** ;
- **GIR 5** ;
- **GIR 6** ;



peuvent avoir droit à la **CMI**
sous certaines conditions.

Si vos besoins changent, comment faire ?

Si vos besoins d'aide changent vous pouvez demander
une nouvelle évaluation de vos besoins
à la **MDA**.



Pour tout renseignement :

MDA Hérault



Par téléphone : **04.67.67.69.30**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Fermé le jeudi après-midi.

Bâtiment Alco 2
1350, rue d'Alco
BP 7353
34086 Montpellier Cedex 4



Formulaire de contact

<https://mda.herault.fr/1361-formulaire-de-contact-mda.htm>

Mise à jour 5/05/2020

Document en facile à lire et à comprendre par l'Esat Adapei 26-Pierrelatte
"© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe.
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org".